



Départements de
Meurthe-et-Moselle et de
Meuse

PLUi

ELABORATION DU PLAN LOCAL
D'URBANISME INTERCOMMUNAL

D

Communauté de communes
Cœur du Pays Haut

Règlement graphique
Planche au 1/5000e
Joppécourt Est

Document conforme à celui annexé
à la délibération du Conseil Communautaire
de Cœur du Pays Haut

en date du
arrétant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme
Intercommunal

Daniel Matéria, le Président

11/06/2025

Echelle: 1/5000e

0 250 500 m



Habillage linéaire

—+—+— Limite de l'intercommunalité
-+--+ Limite de commune
— Recul
- - - - - Limite de secteur
- - - - - Limite de zone

Zonage

agricole
naturel
urbanisé

Prescriptions surfaciques

OAP thématique Trame Verte et Bleue
Règles d'implantation des constructions

Prescriptions linéaires

Chemin à conserver
Recul
Elément paysager identifié

Prescriptions ponctuelles

Elément paysager identifié